Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 017-211704341-20240307-DM2024_039-AU

N° 2024-039

Nomenclature :
7. Finances locales
7.5. – Subventions
7.5.1 – Sollicitées par les collectivités

COMMUNE DE SURGERES

OBJET: **Demande de subvention au titre de l'appel à projet « Fonds de mobilités actives – Aménagements cyclables – 7e édition » - Création d'une liaison douce rue Pablo Neruda et rue Ronsard**

Service Développement Urbain

MAIRIE DE
17700 SURGERES
15 MARS 2024
N° 1190

Gestion courrier
original : A.G
copies : P.V.
Compta

DÉCISION - ANNÉE 2024

Le Maire de Surgères,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020.01.13 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU la convention pour mission d'assistance à maitrise d'ouvrage et de maitrise d'oeuvre concernant l'étude de faisabilité d'un schéma vélo et piéton, établie entre la Ville de Surgères et le Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2024,

VU le cahier des charges relatif au 7e appel à projets Aménagements cyclables du Fonds Mobilités Actives, porté par le Ministère chargé des transports,

CONSIDERANT que l'opération d'aménagement d'une liaison douce rue Pablo Neruda et rue Ronsard est estimée à un montant de dépenses de 214 500 euros HT, dont 10% pour la maitrise d'œuvre.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention de 107 250 euros correspondant à 50 % du montant HT éligible au titre du « Fonds de mobilités actives – Aménagements cyclables – 7e édition », pour la réalisation d'une liaison douce rue Pablo Neruda et Rue Ronsard.

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	**Sollicité ou acquis**	**Base subventionnable HT**	**Montant HT**	**Taux d'intervention (calculé sur la base subventionnable)**
AAP « Fonds de Mobilités Actives » 2024	Sollicité	214 500 €	107 250 €	50%
FRPAP	Sollicité	50 000 €	25 000 €	50%
Sous-total subventions		**214 500 €**	**132 250 €**	**61,65 %**
Autofinancement			82 250 €	38,35 %
Coût HT			**214 500 €**	**100%**

ARTICLE 3 : De signer tout document relatif à cet objet, dans l'éventualité d'un accord de subventionnement.